



HAL
open science

Introduction

Karel Yon

► **To cite this version:**

Karel Yon. Introduction. K. Yon. Le syndicalisme est politique. Questions stratégiques pour un renouveau syndical, La Dispute, pp.7-39, 2023, 978-2-84303-326-1. <hal-04385066>

HAL Id: hal-04385066

<https://hal.science/hal-04385066v1>

Submitted on 10 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Le Syndicalisme est politique : Introduction

Karel YON

Ce livre paraît quelques mois après une intense séquence de mobilisation sociale : en dépit de six mois de luttes contre le recul de l'âge de départ en retraite, le passage en force du pouvoir a signé l'échec revendicatif du mouvement. L'état de faiblesse des syndicats, le poids des institutions du capitalisme global et financiarisé sur la fabrique des politiques publiques, la fermeture des élites gouvernantes aux demandes populaires : il existe d'innombrables explications sociologiques pour comprendre les raisons de ce revers, qui sont d'ailleurs tout aussi valables pour éclairer l'échec des mobilisations précédentes. En mettant au jour le poids des structures sociales et des inerties organisationnelles, en insistant sur les tendances lourdes, les invariants ou les impensés que les discours militants tendent à laisser de côté, le travail des sciences sociales incarne souvent le « pessimisme de la raison » face à « l'optimisme de la volonté », au risque parfois de contribuer au « fatalisme du probable¹ ». Ce livre fait le pari inverse : s'il rassemble des contributions de chercheuses et chercheurs en sociologie, en histoire et en science politique, il entend mettre l'accent sur les contradictions de la conjoncture plutôt que de laisser penser qu'il n'aurait pas pu en être autrement. Le sociologue étatsunien John Krinsky s'appuie sur la pensée de Gramsci pour défendre la pertinence d'une analyse des mouvements sociaux orientée vers la pratique : « La tâche de l'analyse politique, écrit-il, est d'identifier les éléments décisifs dans la totalité des relations humaines, les contradictions auxquelles ils sont soumis, et les potentialités de changement qui se révèlent quand ces contradictions explosent². » Parmi ces contradictions, la question du rapport des syndicats à la politique constitue selon nous un nœud décisif de la situation. Si le mouvement de 2023 a, comme d'autres auparavant³, témoigné de la réserve politique des syndicats qui ont pris soin de ne jamais revendiquer un affrontement direct avec le gouvernement, il nous semble aussi, sous certains aspects, annonciateur de la possible clôture d'un cycle de trente ans de dépolitisation syndicale.

Ce phénomène de dépolitisation du syndicalisme, la séquence électorale de 2022 nous en avait donné une illustration. Alors même que des franges importantes de la société civile s'engageaient dans la lutte politique, les syndicats sont pour l'essentiel restés à l'écart. De multiples associations et ONG n'ont pas hésité à évaluer et critiquer les candidat·es à l'élection présidentielle et à manifester des préférences en comparant leurs propositions à celles des différents partis, à l'instar du « féministomètre⁴ » publié par l'association Osez le féminisme qui classait les candidat·es sur une échelle allant de « féministe » à « misogyne ». On a même vu d'importantes figures des mouvements sociaux – militant·es pour le climat ou des quartiers populaires, contre les violences policières, féministes, altermondialistes ou antiracistes – se positionner et s'engager politiquement,

¹ Pour reprendre une expression de Pierre Bourdieu et Luc Boltanski dans « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, 1976, p. 3-73.

² John Krinsky, « Marxism and the Politics of Possibility: Beyond Academic Boundaries », in Colin Barker, Laurence Cox, John Krinsky et Alf Gunvald Nilsen (sous la direction de), *Marxism and Social Movements*, Leiden et Boston, Brill, 2013, p. 111.

³ Sophie Bérout et Karel Yon, « Face à la crise, la mobilisation sociale et ses limites. Une analyse des contradictions syndicales », *Modern & Contemporary France*, vol. 20, n°2, 2012, p. 169-183.

⁴ <https://osezlefeminisme.fr/feministometre/>

notamment dans le Parlement de l'Union populaire, devenue ensuite Nouvelle union populaire, écologique et sociale (NUPES), comme l'activiste écologiste Alma Dufour ou l'ancienne porte-parole d'Attac Aurélie Trouvé, toutes deux élues députées. Beaucoup invoquaient un sentiment d'urgence : face à la catastrophe climatique, à la crise démocratique et à la menace de l'extrême droite, elles et ils ressentaient la nécessité de « franchir le pas » d'un engagement électoral : « on n'a pas le choix, il faut croire aux urnes », déclarait Alma Dufour à Mediapart⁵. En d'autres temps, le syndicalisme aurait été au cœur d'un tel processus. On sait le rôle qu'a joué la Confédération générale du travail (CGT) réunifiée dans la dynamique du Front populaire comme dans celle de la Libération. C'est ensuite et plus largement le mouvement syndical dans sa pluralité, avec la Confédération française démocratique des travailleurs (CFDT) en première ligne, qui a été un acteur crucial de la renaissance et de l'unification de la gauche autour d'un programme commun dans les années 1960-70. De la grève générale du 12 février 1934 contre les ligues d'extrême droite à la résistance contre l'occupation nazie, jusqu'à l'opposition au coup de force gaulliste et la construction d'une alternative au bonapartisme de la V^e République, le mouvement syndical a joué tout au long de l'histoire de notre pays un rôle décisif pour faire renaître l'espoir dans les moments de crise.

Du repli à la centralité syndicale

En 2022, rien de tel côté syndical. Hormis quelques individualités emblématiques, à l'instar de Rachel Keke, l'ancienne animatrice de la grève de l'hôtel Ibis Batignolles en 2019-2020, le syndicalisme est resté à l'écart de ce mouvement de politisation. Certaines organisations se sont contentées de prises de position générales contre l'extrême droite et le néolibéralisme. La CGT a publié un communiqué qui condamnait les politiques libérales, les idées d'extrême droite et les promesses non tenues, sans citer aucun parti ni aucun candidat⁶. La Fédération syndicale unitaire (FSU) quant à elle visait nommément le Rassemblement national et le parti Reconquête, tout en déplorant que les « idées de haine et d'exclusion ne [soient] malheureusement plus le monopole de ces deux partis d'extrême droite », désignant ainsi la politique du président sortant, accusée de faire le lit de ces partis⁷. Dans un article publié sur son site, l'Union syndicale Solidaires (USS) rappelait que ses représentants ne donnent aucune consigne de vote et ne participent à aucun meeting politique en contexte électoral⁸. Tout en se défendant de toute défiance à l'égard des partis, avec lesquels elle reconnaît agir en commun sur des points précis, Solidaires se contentait de rappeler son opposition résolue à l'extrême droite.

D'autres syndicats se sont moins positionnés comme porte-parole des intérêts populaires ayant des revendications à faire valoir que comme intermédiaires entre les salariés-citoyens et les partis. La CFDT s'est ainsi posée en animatrice du débat public en organisant une audition des candidats, à l'exclusion de l'extrême droite, diffusée en ligne, et en se gardant bien de donner son avis⁹. Peu auparavant, elle les avait interpellés en leur adressant quarante questions, mais seuls Yannick Jadot

⁵ Mathieu Dejean, « “On n'a pas le choix, il faut croire aux urnes” : l'activiste écolo Alma Dufour rejoint Mélenchon », Mediapart, 21 janvier 2022.

⁶ « Election présidentielle : répondre aux aspirations de la population et du monde du travail », 21 mars 2022 (en ligne sur le site cgt.fr).

⁷ « Appel de la FSU avant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle », 5 avril 2022 (en ligne sur le site fsu.fr).

⁸ « Syndicalisme et politique », 6 avril 2022 (en ligne sur le site solidaires.org).

et Jean-Luc Mélenchon lui avaient répondu¹⁰. Dans un clin d'œil aux processus de désignation des candidats à l'élection, l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) a organisé début 2022 une « primaire sociale » : une consultation en ligne ayant recueilli plus de 40 000 réponses dans le but de permettre « aux salarié·es, retraité·es et chômeurs et chômeuses, de prendre la parole, et de dire leurs aspirations et priorités à l'aube des élections présidentielles de 2022¹¹ ».

D'autres, enfin, ont manifesté une position de pure et simple neutralité. Force ouvrière (FO) a rappelé le 31 mars, dans une déclaration de son Comité confédéral national, « que fidèle à la Charte d'Amiens, dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses adhérents, [elle] ne donnera aucune consigne de vote », situant strictement son action « sur le terrain syndical¹² ». La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), par la voix de son président Cyril Chabanier, a tout autant refusé « de prendre ses adhérents, ses sympathisants par la main pour leur dire quoi penser et pour qui voter¹³ ». Sur son site, la confédération chrétienne « dresse ses constats, formule ses analyses et ses propositions » et invite les candidats à s'en saisir¹⁴.

Cette prudente réserve politique des organisations syndicales est parfois présentée comme une preuve de fidélité aux principes d'indépendance de la Charte d'Amiens, à d'autres moments comme le signe d'une dépendance inavouée à l'État, quelles que soient les équipes au pouvoir. En réalité, elle découle surtout d'évolutions structurelles liées à l'autonomisation du champ syndical¹⁵. Elle a aussi été accélérée par le traumatisme consécutif aux passages successifs de la gauche au pouvoir, de François Mitterrand à Lionel Jospin et de Lionel Jospin à François Hollande, dont les choix de politique économique ont sapé les bases matérielles et symboliques du mouvement ouvrier. Difficile de s'engager en positif en faveur d'un camp ou d'un projet à la lumière des instrumentalisation et des trahisons qui forment ce passif.

Des études menées il y a quelques années auprès de militant·es de différentes confédérations témoignaient de la persistance des identifications, sinon des appartenances, aux divers partis de gauche au sein de la CGT, de la CFDT, de Solidaires ou de FO¹⁶. Ainsi, les réseaux reliant les syndicats aux partis politiques de gauche et aux autres mouvements sociaux restent importants. Mais ils sont désormais souvent informels : les sympathies politiques ou les affiliations partisans ne sont plus assumées que dans l'entre-soi des militants les plus convaincus. Dans le discours public des syndicalistes, la mise à distance de la politique est considérée comme une façon de préserver la

⁹ « La CFDT rencontre les candidates et les candidats à l'élection présidentielle », 10 mars 2022 (replay en ligne sur le site cfdt.fr).

¹⁰ « Adresse aux candidats à l'élection présidentielle 2022 et réponses des candidats », 4 mars 2022 (en ligne sur le site cfdt.fr).

¹¹ « Primaire sociale : 40 282 c'est le nombre de réponses ! », 17 février 2022 (en ligne sur le site unsa.org).

¹² « Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté contre la guerre ! Déclaration du Comité confédéral national FO des 30 et 31 mars 2022 » (en ligne sur le site force-ouvriere.fr).

¹³ « L'édito de Cyril Chabanier », 18 avril 2022 (en ligne sur le site cftc.fr).

¹⁴ « Élection présidentielle : la CFTC lance sa contribution en ligne », 14 mars 2022 (en ligne sur le site cftc.fr).

¹⁵ Nous revenons sur cet aspect dans le chapitre écrit avec Baptiste Giraud, p. XX

¹⁶ Sur la CGT, voir : Sophie Bérout et David Garibay, *Enquête sociologique sur les délégués du 47^e Congrès confédéral de la CGT (24-28 mars 2003)*, rapport d'enquête IRES-CGT, 2004. Sur la CFDT : Martine Barthélémy, Claude Dargent, Guy Groux et Henry Rey, *Le réformisme assumé de la CFDT. Enquête auprès des adhérents*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012. Sur FO : Karel Yon, « FO en congrès : un observatoire de "l'indépendance syndicale" ? Entre valorisation du pluralisme et sélectivité des engagements », *Socio-Logos*, n°11, 2015 (en ligne). Sur Solidaires : Sophie Bérout et Martin Thibault, *En luttés ! Les possibles d'un syndicalisme de contestation*, Paris, Raisons d'Agir, 2021.

légitimité de l'action syndicale en la différenciant d'un monde politique et partisan qui est, aux yeux du plus grand nombre et pour diverses raisons, profondément disqualifié. La mise à distance de la politique engagée par les organisations syndicales à partir des années 1980 a ainsi pu être interprétée comme un légitime réflexe de survie, suscité par le déclin de la syndicalisation et la crainte de sombrer avec les partis¹⁷.

Cette réserve politique a cependant aussi eu pour conséquence de mutiler l'imagination du syndicalisme et d'auto-limiter ses ambitions. Les grands mots comme le socialisme, le communisme ou l'autogestion sont désormais jugés trop « idéologiques » et laissés de côté, ce qui n'a fait qu'accroître l'irréalité de cet au-delà du capitalisme qu'ils servent à désigner – car le langage qui s'use est celui dont on ne se sert pas. L'abandon de toute réflexion articulée sur la possibilité et les formes d'un fonctionnement social alternatif empêche de relier « l'œuvre revendicatrice quotidienne » du syndicalisme à « l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste », pour reprendre les mots de la Charte d'Amiens – qui, on le voit, n'a rien d'un manifeste pour la neutralité syndicale. Pire encore, cette mise sous le boisseau de ce que le syndicalisme a de profondément politique empêche de discerner tout ce qu'il a déjà su accomplir, tout ce « déjà-là » révolutionnaire ayant posé les bases d'une alternative au marché capitaliste¹⁸.

En cela, la mise à distance de la politique est peut-être moins une réaction face à la fragilisation du syndicalisme qu'un autre symptôme de ce processus. Outre le taux de syndicalisation, dont le déclin semblait avoir repris dans la période récente¹⁹ – une tendance que les organisations syndicales, sans le claironner, constataient elles-mêmes –, les diverses formes d'engagement au travail, des plus ordinaires – voter aux élections professionnelles – aux plus coûteuses – faire la grève – sont globalement elles aussi en recul²⁰. Ces évolutions sont loin de se réduire à la France. En Europe et au-delà, elles ont accompagné le renforcement du pouvoir des employeurs sur la relation d'emploi²¹. Dans ce processus global de restauration du pouvoir patronal dont la « révolution » macronienne n'est qu'une déclinaison locale, les syndicats ne sont tolérés que s'ils bornent leur action au périmètre de l'entreprise. Le syndicalisme est conçu comme un partenaire subalterne de l'employeur, chargé de relayer et légitimer ses orientations stratégiques. Il n'a pas vocation à exister autrement et encore moins à contribuer à une dynamique plus large de transformation sociale et politique.

¹⁷ Entre la fin des années 1970 et la fin des années 1980, le taux de syndicalisation a connu une chute vertigineuse en France, passant de 20 % – voire 40 % de syndiqué·es selon les estimations les plus récentes – à seulement 10 %, cf. Cyprien Batut, Ulysse Lojkin et Paolo Santini, « Recompter les syndiqués », *Notes IPP*, n°78, janvier 2022.

¹⁸ Le travail de Bernard Friot et de toute l'équipe de l'Institut européen du salariat a joué un rôle unique pour mettre en visibilité tout le potentiel subversif anticapitaliste de ces pièces du « salariat à la française » qui sont au cœur de notre quotidien, comme la qualification, la cotisation sociale ou le salaire à vie des fonctionnaires. Voir Bernard Friot, *Puissances du salariat*, Paris, Seuil, 2021 (1^e éd. Paris, La Dispute, 1998).

¹⁹ En 2019, la direction des études du ministère du Travail mesurait une nouvelle baisse de la syndicalisation par rapport à la précédente mesure datant de 2013, autant dans la fonction publique (de 19,8 à 18,4%) que dans le secteur marchand (de 8,7 à 7,8%). Elle mesurait aussi un recul de la présence syndicale dans les entreprises, avec 41,9 % des entreprises de dix salarié·es et plus couvertes par une instance de représentation du personnel, contre 44 % en 2018 (« Léger repli de la syndicalisation en France entre 2013 et 2019 : dans quelles activités et pour quelles catégories de salariés ? », *DARES Analyses*, n°06, février 2023).

²⁰ Pierre Blavier, Tristan Haute et Étienne Penissat, « Du vote professionnel à la grève. Les inégalités de participation en entreprise », *Revue française de science politique*, vol. 70, n°3-4, 2020, p. 443-467.

²¹ Lucio Baccaro et Chris Howell, *Trajectories of Neoliberal Transformation. European Industrial Relations since the 1970s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

Ne restent donc que les prises de position contre l'extrême droite, seules formes légitimes d'intervention syndicale dans le champ politique, à l'image de la tribune signée par Laurent Berger et Philippe Martinez entre les deux tours de l'élection présidentielle²². On voit pourtant désormais clair dans le fait que la « possibilité du fascisme²³ » ne se réduit pas au risque de voir élire une présidente d'extrême droite. Si cette menace se fait de plus en plus pressante, c'est aussi parce qu'elle est nourrie par un processus de radicalisation néolibérale, autoritaire et raciste qui affecte aussi bien l'État que la société civile, la dernière illustration de cette tendance étant l'arrivée annoncée à la tête du *Journal du dimanche* – le titre même qui avait abrité la tribune antifasciste citée plus haut – d'un homme ayant soutenu le polémiste d'extrême droite Éric Zemmour en 2022. Ce processus de radicalisation déplace le curseur des débats politiques, du dicible et du pensable. Il légitime la haine et les violences sans fard qui s'expriment de plus en plus fréquemment contre les femmes et les étrangers, les jeunes des quartiers populaires²⁴, les minorités sexuelles ou racisées, les défenseurs des droits humains et des libertés publiques... mais aussi contre les syndicalistes, à l'instar de ce délégué syndical CGT de Vertbaudet qui, dans le contexte d'un mouvement de grève pour les salaires, a été agressé devant chez lui, embarqué dans un véhicule, gazé puis abandonné dix kilomètres plus loin par un mystérieux commando. Cet épisode, survenu dans le sillage d'une violente répression policière du piquet de grève²⁵, témoigne d'une ambiance autoritaire où la violence des politiques de maintien de l'ordre semble avoir atteint un tel degré qu'elle légitime désormais les initiatives privées, coups de force, agressions, expéditions punitives organisés par des groupes d'extrême droite et des milices fascistoïdes. Face à ces dangers, il est plus que temps pour le mouvement syndical de retrouver ce rôle politique qu'il a su jouer à d'autres moments.

Ce sombre contexte aura permis de faire ressortir d'autant plus nettement l'heureuse surprise du mouvement de 2023 contre la réforme des retraites. L'ampleur de la protestation sociale a montré que les syndicats pouvaient appeler les salariés à se mobiliser et être entendus, ce à quoi eux-mêmes ne croyaient pas initialement. Certes, les grèves sont restées modestes en dehors des journées d'action, et les chiffres de manifestants ont finalement été assez proches de ceux mesurés lors du mouvement de 2010 – ce qui n'en reste pas moins un exploit compte tenu des défaites accumulées et de l'affaiblissement du syndicalisme au cours de la période. Le mouvement de 2010 reste ainsi le meilleur point de comparaison car il portait déjà, entre autres, sur l'allongement de l'âge de départ en retraite (de 60 à 62 ans) et reposait sur une configuration syndicale unitaire. Il s'était aussi étendu sur plusieurs mois, avec quatorze journées d'action entre mars et juin puis de septembre à novembre 2010. Si l'on s'en tient aux estimations policières²⁶, sept journées avaient dépassé les 800 000

²² « Marine Le Pen est un danger pour les travailleurs », *Le Journal du Dimanche*, 16 avril 2022.

²³ Ugo Palheta, *La possibilité du fascisme. France, la trajectoire du désastre*, Paris, La Découverte, 2018.

²⁴ À l'heure de boucler cette introduction, on apprenait le décès du jeune Nahel sous les balles d'un policier. À la brutalité sans nom d'un assassinat à bout portant révélé par les captations audiovisuelles, s'ajoutait celle des discours racistes défendant celui qui l'a perpétré et n'ayant que la répression à apporter en réponse aux révoltes urbaines suscitées par ce décès. Parmi les textes les plus indignes se trouve sans conteste le communiqué des deux principaux syndicats de policiers qui se déclarent « en guerre » et comparent les émeutiers à des « nuisibles » et des « hordes sauvages » (Alliance Police Nationale et Unsa Police, « Maintenant ça suffit », 30 juin 2023).

²⁵ Cécile Hautefeuille, « Une répression démesurée : le mouvement social chez Vertbaudet dégénère », *Mediapart*, 19 mai 2023.

²⁶ On sait que le décompte du nombre de manifestant·es est un enjeu de première importance dans la mesure où il participe de la construction symbolique du « succès » ou de « l'échec » d'une mobilisation (cf. Patrick Champagne, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 19-41). Le choix de s'en tenir ici aux chiffres de la préfecture de police tient à deux raisons : ils offrent une source unifiée permettant de construire des séries homogènes, par-delà la variation des organisateurs d'événements

participant·es et trois d'entre elles avaient dépassé le million. En 2023, la protestation a été rythmée par quatorze journées à l'appel de l'intersyndicale entre le 19 janvier et le 6 juin. Sept ont dépassé les 750 000 participant·es, dont quatre au-delà du million. Avec 1,28 million de participant·es estimé·es selon la police, la journée du 31 janvier a été la plus importante manifestation des trente dernières années. La grande originalité de la séquence de 2023 aura surtout été son ancrage dans les territoires. En réussissant à organiser des manifestations de dizaines ou de centaines de milliers de personnes dans les grandes villes, en même temps que des rassemblements de quelques centaines à quelques milliers dans des communes rurales ou périurbaines et des villes moyennes – jusqu'à 13 000 à Rodez (25 000 habitants) le 31 janvier, 7 000 à Quimperlé (12 000 habitants) et Guéret (13 000 habitants) le 7 mars –, les syndicats ont relevé le défi de la fracture territoriale qu'avait mis en lumière le mouvement des Gilets jaunes quelques années auparavant. En rassemblant dans un même mouvement des fractions diverses des classes populaires, unies sous le rapport de leur commune appartenance à la classe laborieuse pour qui le patrimoine collectif des retraites est d'autant plus important²⁷, les syndicats ont réussi à se faire porte-parole, sinon « parti », d'un monde du travail de moins en moins représenté en politique.

Au regard des constats énoncés avant, s'agissait-il de l'ultime sursaut d'un syndicalisme condamné à disparaître ? On fera plutôt l'hypothèse que ce mouvement massif mais défait a été le révélateur d'une conjoncture profondément contradictoire, à l'image d'un syndicalisme tout à la fois incontournable et affaibli²⁸. À cet égard, deux faits nouveaux, qui peuvent être reliés à d'autres éléments de la conjoncture récente, laissent penser que ce moment d'intense mobilisation, non seulement laissera des traces durables dans la société française, mais peut aussi servir de point d'appui pour un renouveau du syndicalisme.

La réhabilitation du sentiment de l'utilité syndicale

Premier fait nouveau, le regain de syndicalisation : sans être un raz-de-marée, les quelques dizaines de milliers de nouveaux adhérents qui ont rejoint les différentes organisations, à commencer par la CGT et la CFDT, au cours des premiers mois de l'année 2023 attestent de la réhabilitation du sentiment de l'utilité syndicale. On pouvait déjà pressentir ce changement d'attitude à l'égard des syndicats, accompagné par l'émergence de nouvelles poches de combativité ouvrière, au cours des années précédentes²⁹.

protestataires ; soumis à la critique technique de plusieurs expertises indépendantes (notamment à l'occasion d'une mission réalisée par Dominique Schnapper, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, Pierre Muller, inspecteur général de l'Insee, et Daniel Gaxie, professeur de science politique à Paris I, en 2015), ils ont fait preuve d'une certaine robustesse. Sur l'échec d'une troisième voie entre les chiffres de la police et ceux des organisateurs, cf. Émile Provendier, « “47 800 manifestants selon la machine”. La légitimation du comptage automatisé des manifestants par des médias français », *Revue française de science politique*, vol. 72, n°1-2, 2022, p. 149-165.

²⁷ Car la classe laborieuse se définit par « son incapacité à peupler les rangs de ceux qui peuvent se permettre de vivre en profitant de l'exploitation d'autrui, doublée de l'exposition au risque de faire soi-même partie de celles et ceux dont l'exploitation permet à d'autres de vivre », cf. David Bailey, Monica Clua-Losada, Nikolai Huke et Olatz Ribera-Almandoz, *Beyond Defeat and Austerity: Disrupting (the Critical Political Economy of) Neoliberal Europe*, Londres et New York, Routledge, 2017, p. 3.

²⁸ Ce qu'avait déjà révélé le précédent mouvement de 2019-2020 : cf. Karel Yon, « Le syndicalisme, la retraite et les grèves », *Contretemps*, 4 mai 2020.

²⁹ Cette tendance est aussi visible au-delà de la France. Voir par exemple le dossier consacré au « nouvel activisme syndical » aux États-Unis dans *Work and Occupations*, vol. 50, n°3, 2023.

À l'occasion de la crise sanitaire de la Covid-19, le discours des « secteurs essentiels » a suscité un brusque renversement des valeurs et des hiérarchies symboliques du travail, en donnant à voir le caractère irremplaçable des salarié·es d'exécution, ouvrier·es et employé·es, ainsi que des travailleuses de la reproduction sociale dans les secteurs du soin ou de l'éducation. Face aux injonctions contradictoires du gouvernement, entre confinement et poursuite de l'activité économique, les syndicats ont été en première ligne pour informer les salarié·es sur leurs droits et exiger le renforcement des conditions de sécurité sanitaire. Ils ont été d'autant plus incontournables qu'ils continuaient d'agir sur le terrain, en prise directe avec les intéressé·es, à la différence d'un pouvoir (et d'une opposition) parlementaire dont l'activité était elle-même suspendue. À la Poste, chez Renault, Amazon ou McDonald's, en appuyant et en relayant les mobilisations autonomes de salarié·es faisant valoir leur droit de retrait, les syndicats ont réussi à faire jouer un contre-pouvoir syndical depuis les lieux de travail jusqu'aux arènes judiciaires³⁰.

Si ces mobilisations ont été avant tout visibles et efficaces dans les grandes entreprises, d'autres phénomènes d'affirmation syndicale attestent d'un mouvement plus souterrain de recomposition des forces de la classe laborieuse. Le personnage de Rachel Keke, mentionné plus haut, en donne un aperçu : cette femme de chambre devenue députée de la France insoumise a été l'une des animatrices d'une grève ayant duré près de deux ans, entre juillet 2019 et mai 2021, contre les bas salaires et les mauvaises conditions de travail imposées par le régime de la sous-traitance. Elle faisait suite à d'autres grèves de femmes de chambre organisées dans des hôtels en région parisienne en 2018, comme le Park Hyatt Vendôme et l'Holiday Inn de Clichy (respectivement 87 et 111 jours de grève). L'année précédente, des agent·es de nettoyage de la société Onet, sous-traitante de la SNCF, avaient arrêté le travail pendant 45 jours. De longues grèves ont ainsi réussi à se développer dans des secteurs précaires comme l'hôtellerie-restauration, le commerce, le nettoyage, la logistique, où prédominent souvent les femmes et/ou les travailleur·ses racisé·es, parfois sans-papiers. Si ces grèves ont témoigné de la disposition des travailleur·ses, y compris les plus exposé·es aux incertitudes du marché, à se mobiliser, dès lors qu'elles et ils considéraient que le jeu en valait la chandelle, elles ont aussi souligné la centralité d'un lent et patient travail syndical pour construire les infrastructures collectives nécessaires à l'action, qu'il s'agisse de consolider des collectifs militants ou de constituer les réserves financières nécessaires à la poursuite de grèves de longue durée³¹. On l'a vu aussi dans le secteur des livreurs à vélo, dont les mobilisations, rendues visibles à l'occasion du mouvement contre la loi Travail de 2016, ont depuis conduit à la structuration d'un travail syndical pérenne³². Plus récemment encore, la flambée de l'inflation a réhabilité le bien-fondé du recours à la grève qui reste le moyen le plus efficace, quoiqu'amoindri,

³⁰ Jean-Philippe Tonneau, « Le droit de retrait en temps de pandémie. Quelques réflexions sociologiques », *Les mondes du travail*, 2021 ; Claude Didry (sous la direction de), *Face au Covid, l'enjeu du salariat*, Paris, La Dispute, 2023.

³¹ Sur l'importance de ce travail militant souvent invisible, cf. Saphia Doumenc, « Anarcho-syndicalisme et nettoyage : l'improbable politisation de la lutte par le recours juridique », *Sociologie du travail*, vol. 61, n°4, 2019 ; Marielle Benchehboune. *Balayons les abus ! Expérience lyonnaise d'organisation syndicale dans le nettoyage*, Paris, Syllepse, 2020. Sur le rôle des caisses de grève, cf. Gabriel Rosenman, « Les caisses de grève à l'épreuve de la grève interprofessionnelle », *Mouvements*, n°103, 2020, p. 40-49.

³² Chloé Lebas, « Carrière d'auto-entrepreneur et rapports (critiques) au travail : comment les coursiers à vélo font émerger des contestations », *La Revue de l'Ires*, n°99, 2019, p. 37-61 ; Arthur Jan, « Des salariés comme les autres ? La CGT au défi de la syndicalisation des autoentrepreneurs des plateformes de livraison de repas », *La Revue de l'Ires*, n°106, 2022, p. 63-94.

pour obtenir des augmentations salariales³³. Dans une entreprise comme Decathlon, où les syndicats pris dans la culture d'entreprise n'avaient jusqu'alors jamais envisagé la grève comme un mode d'action légitime, les salarié·es furent ainsi pour la première fois invités nationalement à débrayer par la CFDT à l'automne 2021.

Cette réhabilitation du sentiment de l'utilité syndicale se constate aussi au travers de visibilité nouvelles dans les manifestations syndicales, comme celles des cortèges féministes et queers dans les mouvements des retraites de 2019 et 2023, avec les chorégraphies des Rosie impulsées par les militantes d'Attac et l'émergence du « pink bloc ». Ces mobilisations féministes et LGBTQ ont non seulement permis de poser le problème des inégalités fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle devant le montant des pensions distribuées, mais aussi de rendre visible la source de ces inégalités : la division sexuelle du travail qui assigne les femmes et les minorités sexuelles au travail reproductif – parfois gratuit, parfois sous-payé –, qui les expose davantage à la précarité et les éloigne de ce fait du modèle de la carrière professionnelle ascendante, continue et complète à partir duquel sont calculées les pensions. La critique féministe a sur ce point été décisive dans la mobilisation syndicale de 2023 : le démontage de l'argument gouvernemental d'une réforme supposément plus juste pour les femmes a été un élément clé de la disqualification du projet. Ce travail a été rendu possible par le renouvellement d'un mouvement féministe autonome, plus sensibles aux thèses matérialistes, dans le sillage de la grève internationale des femmes, et par la pénétration de plus en plus nette des préoccupations féministes dans le monde syndical³⁴. De même, la création du Printemps écologique, qui se présente comme le premier « éco-syndicat », ou dans un autre registre et quelques années en arrière, du syndicat Asso³⁵, témoignent du fait que des salarié·es *a priori* éloignés du mouvement ouvrier traditionnel – en l'occurrence ici des cadres et ingénieurs ou des travailleur·ses du secteur associatif – réinvestissent la forme syndicale comme un cadre pertinent pour défendre leurs droits et faire valoir leurs revendications.

L'affirmation du syndicalisme comme acteur politique

Le second trait saillant du mouvement de 2023 qui mérite d'être mis en perspective avec d'autres événements de la conjoncture récente concerne l'affirmation d'une parole syndicale unifiée. Alors que l'intersyndicale n'avait pas survécu à la mobilisation en 2010³⁶, la décision de pérenniser ce cadre unitaire et d'entamer un processus d'élaboration revendicative en commun, en dépit de positionnements divergents dans le cadre du « dialogue social » avec le patronat, témoigne du fait que les dirigeants syndicaux restent attentifs à préserver ce cadre unitaire qui fut, pendant le mouvement, largement loué comme un facteur décisif du niveau élevé de la mobilisation. Par la

³³ Pierre Blavier et Jérôme Péliasse, « Négocier collectivement les salaires en entreprise. Quels effets de la (non-)mobilisation des salarié·es ? », *Travail et emploi*, vol. 164-165, n°1-2, 2021, p. 111-136.

³⁴ Voir sur cet aspect le chapitre de Pauline Delage et Fanny Gallot, p. XX. Sur les liens entre syndicalisme et cause LGBTQ, voir Estelle Fisson, « La diversité est-elle soluble dans la lutte des classes ? Les droits LGBT, un nouveau défi syndical », *Travail, genre et sociétés*, vol. 49, n°1, 2023, p. 83-101.

³⁵ Créé en 2010, Asso est un syndicat affilié à l'Union syndicale Solidaires qui regroupe des salarié·es sur la base de leur commune condition d'employé·es au sein d'associations. Cf. Camille Dupuy, « Un syndicalisme "incongru" ? Analyses des transformations du monde du travail associatif à travers le prisme de son syndicalisme », *Sociétés contemporaines*, n°124, 2021, p. 95-124.

³⁶ Sophie Bérout et Karel Yon, « Face à la crise, la mobilisation sociale et ses limites... », art. cité. Sur les aléas de l'unité syndicale, voir Jean-Marie Pernot, *Le syndicalisme d'après : Ce qui ne peut plus durer*, Bordeaux, Éd. du détour, p. 115-136.

même occasion, ils ont confirmé l'émergence, à côté de l'opposition parlementaire, d'un nouvel acteur dans le jeu politique.

La capacité de l'intersyndicale à se présenter comme le porte-voix du monde du travail tout en exigeant la prise en compte effective de l'opinion des citoyens, à l'occasion notamment de la demande de « consultation citoyenne » puis de l'appui à l'initiative du referendum d'initiative partagée, a fait exister une forme de « démocratie sociale » alternative à celle favorisée par le pouvoir : non pas un espace de participation syndicale subalterne et à distance de la « vraie » démocratie (politique), mais l'irruption directe des intérêts du travail dans le champ politique³⁷. Ce positionnement faisant de l'intersyndicale un acteur politique à égalité avec les partis, l'opposition parlementaire et le gouvernement peut être interprété comme un résultat de l'exclusion de plus en plus manifeste des organisations syndicales du système politique³⁸. Dans ce que d'aucuns ont appelé la « post-démocratie³⁹ », les gouvernements ne rendent plus seulement des comptes à leur électorat et aux organisations – comme les partis, les syndicats ou d'autres mouvements sociaux – qui organisent la médiation entre les citoyen·nes et l'État. Outre le verdict des urnes, ils redoutent autant, sinon plus, celui des institutions du capitalisme financiarisé – grandes firmes, banques, agences de notation⁴⁰. En 2010 comme en 2023, c'est d'abord comme un geste destiné à rassurer ces acteurs de la finance globale que le report de l'âge de départ en retraite a été décidé : c'était une façon de signifier la clôture des phases dispendieuses imposées par les crises – financière en 2007-2008, sanitaire en 2020-2021. Depuis que la crise de la fin des années 2000 a radicalisé les politiques néolibérales en Europe⁴¹, l'État et la finance privée, structurellement interdépendants, sont engagés dans une fuite en avant qui menace la viabilité du système autant que celle de la planète, tandis que le bloc social susceptible de soutenir une telle politique se réduit de plus en plus⁴². Il n'est dès lors pas étonnant que les premiers signes d'une recomposition politique et d'une repolitisation syndicale aient émergé dans ce contexte.

L'opposition syndicale à Nicolas Sarkozy a atteint son apogée lors du mouvement de 2010 contre la réforme des retraites, au point de faire sortir la CGT de sa réserve pour appeler à le battre dès le premier tour de l'élection présidentielle en 2012, tandis que des dirigeants de la CFDT s'engageaient plus discrètement mais tout aussi résolument dans la campagne de François Hollande⁴³. Une fois élu, ce dernier devait cependant vite décevoir les attentes syndicales en

³⁷ Karel Yon, « De quoi la “démocratie sociale” est-elle le nom ? Luites idéologiques dans les relations professionnelles », *Socio-économie du travail*, n°4, 2018, p. 27-54. L'intersyndicale évoque pour la première fois la nécessité d'une « consultation citoyenne » dans son communiqué du 11 mars 2023. Ce n'est pas une tactique nouvelle : dans les mobilisations contre le changement de statut de la Poste en 2009, contre la loi Travail en 2016 ou contre la loi ferroviaire en 2018, les syndicats avaient même directement organisé de telles consultations. La revendication d'un appel au peuple face à la surdité du pouvoir exécutif faisait aussi écho à la demande de référendum d'initiative citoyenne portée par le mouvement des Gilets jaunes.

³⁸ John Kelly, Kerstin Hamann et Alison Johnston, « Unions against governments : explaining general strikes in Western Europe, 1980-2006 », *Comparative Political Studies*, vol. 46, n°9, 2013, p. 1030-1057.

³⁹ Colin Crouch, *Post-démocratie*, Zürich, Diaphanes, 2013.

⁴⁰ Wolfgang Streeck, *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris, Gallimard, 2014.

⁴¹ En 2011, le président Sarkozy et la chancelière allemande Angela Merkel signaient un « pacte de compétitivité », tandis que le Parlement et le Conseil européens adoptaient le « Six-Pack » sur la gouvernance économique européenne, cf. Erne, 2015

⁴² Bruno Amable et Stefano Palombarini, *L'illusion du bloc bourgeois. Alliances sociales et avenir du modèle français*, Paris, Raisons d'Agir, 2017 ; *Où va le bloc bourgeois ?*, Paris, La Dispute, 2022.

⁴³ Sophie Bérout et Anne-France Taiclet, « Le temps d'une transgressions des frontières politiques et syndicales. Structuration et marginalisation de réseaux d'anciens syndicalistes au service de la campagne de François

poursuivant une politique de l'offre favorable au capital plutôt qu'au travail. Dans le sillage du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi signé en 2012, responsable d'un allègement de la fiscalité des entreprises de vingt milliards par an, son gouvernement a adopté pas moins de cinq textes de loi libéralisant le droit du travail⁴⁴. Parmi celles-ci, la loi Travail de 2016 a constitué un tournant dans la mesure où elle a renversé la logique des relations professionnelles en conférant dans plusieurs domaines la primauté à la régulation d'entreprise, supprimant ainsi le « principe de faveur » selon lequel un accord d'entreprise doit être plus favorable aux salarié·es que la convention de branche, laquelle doit à son tour être plus favorable que la loi. En symbolisant le tournant néolibéral assumé du quinquennat Hollande, elle allait précipiter l'effondrement du Parti socialiste, conduisant vers une nouvelle tripartition du champ politique autour de la France insoumise, du mouvement macroniste et de l'extrême droite, rendue visible à l'occasion des élections générales de 2017⁴⁵.

Beaucoup de dispositions de la loi El Khomri avaient été préparées par Emmanuel Macron, qui était alors ministre de l'Économie. Paradoxalement, celui-ci remporta l'élection présidentielle de 2017 en se démarquant de François Hollande et en revendiquant sa rupture avec le système politique traditionnel. Loin de changer l'orientation des réformes, il les a accélérées, adoptant un positionnement à la Thatcher sur les enjeux économiques et sociaux. Macron avait annoncé qu'il « moderniserait » le pays avec détermination et rapidité, ignorant les oppositions venant de ce qu'il désignait comme « l'ancien monde » incluant les partis et les syndicats. Moins d'un an après l'adoption de la réforme du Code du travail, il engageait une nouvelle réforme, mettant en scène l'autorité de son gouvernement en légiférant par ordonnances. Les ordonnances de l'automne 2017 ont étendu le champ des thèmes où l'accord d'entreprise prévaut. Elles ont facilité et sécurisé les licenciements individuels et collectifs pour les employeurs, et réduit le nombre, les moyens juridiques et les ressources financières des institutions représentatives du personnel⁴⁶. Six mois plus tard, le gouvernement décidait de supprimer le statut des cheminots, un secteur considéré comme un bastion du mouvement syndical⁴⁷. Cette décision déclencha une nouvelle épreuve de force avec les syndicats de ce secteur qui dura quatre mois, de mars à juin 2018. L'année suivante, la tentative d'instaurer un système de retraites par points suscitait une nouvelle riposte syndicale massive, sous l'impulsion d'une intersyndicale de la RATP alors en pointe qui conduisit la grève la plus longue (49 jours) dans l'histoire de cette entreprise. Sans susciter autant de réactions, la loi Dussopt de transformation de la fonction publique, la même année, n'en eut pas moins des conséquences

Hollande », in Julie Gervais et Guillaume Courty (sous la direction de), *Le lobbying électoral. Groupes et campagne présidentielle*, Éditions du Septentrion, 2016, p. 127-153.

⁴⁴ La loi de sécurisation de l'emploi (2013), la loi sur la formation, l'emploi et la démocratie sociale (2014), la loi sur le dialogue social et l'emploi et la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » (2015), et la « loi El Khomri » sur le travail, la modernisation du dialogue social et la sécurisation de l'emploi (2016).

⁴⁵ Collectif Focale, *Votes populaires ! Les bases sociales de la polarisation électorale dans la présidentielle de 2017*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2022.

⁴⁶ En réduisant d'un tiers en moyenne les moyens syndicaux dans les entreprises, ces ordonnances ont été très négativement perçues par les équipes syndicales sur le terrain. Ceci a joué un rôle déterminant dans la prise de distance de la CFDT avec l'entreprise réformatrice d'Emmanuel Macron. Tout en percevant les velléités autocratiques du nouveau président, les dirigeants de la centrale se voyaient initialement comme un contre-pouvoir indispensable à la réussite de son projet.

⁴⁷ Alors que le statut d'emploi des agents de la SNCF, de nature législative, était proche du modèle de la fonction publique, notamment en termes de garanties d'emploi, les nouvelles recrues sont couvertes, à compter du 1^{er} janvier 2020, par une convention collective nationale relevant du Code du travail.

décisives en étendant à l'administration la restructuration des instances représentatives du personnel, faisant disparaître les CHSCT et enlevant aux commissions administratives paritaires leur pouvoir sur la gestion des carrières, qui était un élément-clé de la relation que les syndicats entretenaient avec les agents. Enfin, avec les décisions prises à l'ouverture de son second mandat de réformer à nouveau l'assurance-chômage et les retraites, Emmanuel Macron aura réussi cet exploit de réunifier l'ensemble du camp syndical dans l'opposition à sa politique.

Alors qu'un mouvement tel que celui des « indignés » n'avait pas réussi à prendre en France au début des années 2010, la séquence de mobilisation sociale quasi ininterrompue qui s'est déployée entre 2016 et 2020 a manifesté les premiers signes d'une sécession citoyenne avec le pouvoir dépassant la seule protestation syndicale. Ce fut d'abord le mouvement Nuit debout, porté par des franges urbaines et précarisées du monde du travail, et ce furent ensuite, de manière plus éclatante encore, les Gilets jaunes qui mobilisèrent d'autres fractions précarisées du monde du travail, les classes populaires des zones rurales et périurbaines⁴⁸. La disjonction totale entre les partis de gouvernement et les mouvements sociaux – ce que l'existence d'un Parti socialiste entretenant des liens plus ou moins lâches avec les mondes syndical et associatif avait longtemps empêché – devait libérer un espace pour que s'expérimentent de nouvelles formes de convergence politico-sociale. Au lendemain de l'élection présidentielle, la porte-parole d'Attac Aurélie Trouvé s'interrogeait sur l'opportunité de « réinterroger la Charte d'Amiens » : « D'un côté, syndicats et associatifs rejettent les partis et la politique, allant même jusqu'au vote blanc ou l'abstention. De l'autre côté, un certain nombre de leaders politiques de gauche méprisent le mouvement social, considérant qu'il n'est plus représentatif et qu'il ne sert plus à grand-chose. Au contraire, nous avons besoin d'une convergence très forte entre mouvements sociaux, intellectuels et politiques⁴⁹. » L'année suivante, l'appel du 26 mai 2018 en faveur d'une « Marée populaire pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité », donnait une première forme à cette convergence en regroupant des dizaines d'associations, de partis politiques et de syndicats, dont Solidaires et la CGT.

Si la résistance aux réformes néolibérales des gouvernements successifs a constitué le premier terrain de polarisation et de recomposition politique, les questions écologiques, en particulier autour de la crise climatique, forment l'autre terrain privilégié de la repolitisation syndicale. La constitution du « Pacte du pouvoir de vivre » en mars 2019, autour de la CFDT et d'une vingtaine d'associations, tout comme la signature de l'appel « Plus jamais ça – Pour une Alliance écologique et sociale » en janvier 2020 par les dirigeants d'Attac, de Greenpeace et de plusieurs syndicats (CGT, Solidaires, FSU) témoignent de tentatives syndicales d'incursions hors du champ étroit de la démocratie sociale et des relations professionnelles. Ces initiatives s'expliquent par le fait que les enjeux climatiques surdéterminent tous les autres choix politiques, mais aussi par le fait que les entreprises sont autant un acteur qu'un verrou à la mise en œuvre d'une politique de transition effective⁵⁰. Plus largement, elles témoignent aussi de l'intention des acteurs syndicaux de tisser des alliances qui permettent d'accroître la portée de leur discours, en renforçant les résonances entre les propositions syndicales et celles d'autres mouvements sociaux. Quelles qu'aient été les limites de l'initiative « Plus jamais ça », le projet d'avancer des « mesures urgentes et de long terme pour la

⁴⁸ Sophie Bérout revient dans ce livre sur les défis que l'entrée en mouvement de cet « autre monde du travail » a lancés au syndicalisme, cf. p. XX.

⁴⁹ Aurélie Trouvé, « Plutôt que d'insister sur la préservation des acquis, nous devons proposer un projet nouveau », Reporterre, 15 juillet 2017.

⁵⁰ Je renvoie au chapitre d'Adrien Thomas dans cet ouvrage, cf. p. XX.

justice sociale et climatique » a ainsi été rendu possible par deux évolutions parallèles, de la CGT (ou tout du moins de son appareil confédéral) sur les questions environnementales et des mouvements environnementaux sur les questions sociales⁵¹. La disqualification de cette initiative pour des raisons renvoyant plus au fonctionnement interne de la CGT qu’au bien-fondé de ce projet est d’autant plus malheureuse que la coalition réunie au sein de l’Alliance écologique et sociale s’était, au sortir de la crise sanitaire, ouverte à la possibilité d’un dialogue avec les forces politiques de gauche sur les moyens de « rompre avec le désordre néolibéral », à partir d’une « convergence sur la façon de voir la crise du Covid qui est une crise du système qui exploite toujours plus le travail et la nature⁵² ». La conduite de la transition climatique peut aussi être l’occasion de réhabiliter l’importance du syndicalisme de combat économique, en montrant à quel point les travailleur·ses et leurs syndicats peuvent être les pilotes les plus capables des projets de reconversion ou de relocalisation industrielle raisonnée, articulant les préoccupations sociale et environnementale⁵³.

Restaurer la centralité politique du travail

Redécouverte du sentiment de l’utilité syndicale, réaffirmation du rôle politique des syndicats : l’hypothèse est que ces deux nouveautés se conditionnent mutuellement, et que ce double processus contribue à restaurer la centralité politique du travail⁵⁴.

Alors que le mouvement de 2023 était fondamentalement progressiste, s’est pourtant imposée l’idée que son échec profiterait principalement à l’extrême droite. Cet argument a par exemple très vite été au cœur de l’argumentaire de l’intersyndicale et de la CFDT en particulier, qui espérait ainsi ramener le Président de la République à la raison. Ce n’est pas une idée fantaisiste ; les recherches menées par Bruno Palier et Paulus Wagner ont attiré l’attention sur les conséquences politiques de la réforme des retraites : dans la mesure où le recul de l’âge légal à 64 ans touche en premier lieu les fractions les plus affectées par la dévalorisation du travail, et parce que le passage en force du pouvoir renforce l’impression d’un mépris des élites politiques envers le peuple, elle tend à favoriser le ressentiment social qui est lui-même un moteur du vote pour l’extrême droite⁵⁵. Ils indiquent cependant que « le pire n’est jamais sûr ». En effet, l’extrême droite s’appuie sur un conglomerat électoral hétérogène qui l’empêche de politiser pleinement l’enjeu des relations de travail, par crainte de s’aliéner les petits patrons, indépendants et artisans qui la soutiennent. *A contrario*, la gauche pourrait tirer parti de cette situation en faisant de la question du travail sa priorité politique :

L’insatisfaction professionnelle populaire pourrait en revanche être investie par la gauche, devenir un enjeu majeur de mobilisation, comme le mouvement contre la réforme des retraites le met en

⁵¹ Sur l’enjeu des convergences entre syndicalisme et écologie politique, voir le dossier « Travail et écologie » de la revue *Les Mondes du Travail*, et notamment l’article de Guillaume Mercœur, « Enjeux écologiques et syndicalisme. Stratégies, perspectives et limites de l’environnementalisme syndical », *Les Mondes du Travail*, n°29, 2023, p. 63-77.

⁵² Propos d’Aurélien Trouvé tenus lors des « Amfis d’été de la France insoumise » (diffusés en ligne), table-ronde « Reconstruire après la crise du Covid : opérer la bifurcation sociale et écologique », 18 juillet 2020.

⁵³ Sur ce point je renvoie au chapitre de Guillaume Gourgues et Maxime Quijoux, cf. p. XX.

⁵⁴ Alexis Cukier, « Deux modèles de la centralité politique du travail », *Travailler*, n°36, 2016, p. 27-42.

⁵⁵ Bruno Palier et Paulus Wagner, « Les lendemains politiques d’une réforme contestée », *La Grande Conversation*, 2023.

exergue. Il faudrait pour cela questionner les formes dominantes de management en France, promouvoir une participation plus grande des salariés aux décisions stratégiques et quotidiennes des entreprises, reconnaître leur travail et l'importance de leur contribution. Il s'agirait de promouvoir une participation de tous à une économie de la qualité soutenue par des politiques d'investissement social. En mettant les relations de travail au cœur du débat public, la gauche pourrait ainsi se reconnecter avec les perdants de la modernisation⁵⁶.

Cette perspective est fondamentalement juste, mais elle ne trace que la moitié du chemin. La politisation du travail ne peut pas être seulement une affaire de partis et d'« offre politique », sauf à se faire à l'écart des premiers concernés, les travailleuses et les travailleurs. Le monde de la politique professionnelle souffre en effet d'un sérieux déficit de représentativité sociale, y compris à gauche. On ne compte ainsi que 8 ouvriers et 26 employés parmi les 577 députés élus en 2022⁵⁷. Alors que le premier moment de la professionnalisation politique a correspondu à une phase de démocratisation de l'accès à la politique, sous le double effet de l'élargissement du suffrage et de l'apparition de partis politiques capables d'encadrer et de mobiliser de larges fractions de la population, un deuxième moment, depuis les années 1980, se caractérise plutôt par la démobilisation politique des classes populaires et la tendance à la clôture d'un champ politique de plus en plus sélectif⁵⁸. Se contenter d'interpeller les partis politiques, c'est ainsi courir le risque d'entretenir une double illusion, celle d'une élite politique susceptible d'être convaincue par les seuls arguments de la raison, et celle de la coupure entre la sphère du social qui serait « agie » et celle du politique où se trouveraient les véritables acteurs.

La gauche ne saura convenablement reprendre en charge les intérêts du travail que si elle réussit à recréer un dialogue productif avec les représentants du monde du travail, ce qui suppose donc aussi d'interpeller les acteurs syndicaux sur leur propre implication politique. Parce qu'il reste en France directement branché sur les espaces de travail – ce qui n'est pas le cas dans tous les pays –, le syndicalisme offre un espace de participation aux groupes socialement, symboliquement ou juridiquement dépourvus de droit de cité. Face à des mondes partisans, associatifs et mutualistes où les salarié·es du bas de l'échelle sont devenu·es rares, les syndicats restent l'un des rares cadres rendant possibles la politisation, l'engagement et la promotion de militant·es issu·es des classes populaires⁵⁹. L'affirmation du syndicalisme comme un acteur politique porteur d'une voix propre, à faire valoir au-delà des lieux de travail et indépendamment des partis politiques, constitue de ce point de vue un moyen essentiel pour affirmer dans sa plénitude son rôle démocratique.

Passer de la tactique à la stratégie

Dans sa réflexion sur les formes contemporaines de l'anticapitalisme, le sociologue marxiste Erik Olin Wright, après avoir démontré la nécessité matérielle et morale d'un dépassement du capitalisme, souligne la nécessité de se doter d'une « “stratégie” de changement social », en d'autres termes de se donner les moyens de « produire une transformation sociale désirable par une

⁵⁶ *Idem.*

⁵⁷ Selon un décompte réalisé par Étienne Ollion et ses collègues. Voir Julien Boelaert, Sébastien Michon et Étienne Ollion, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017.

⁵⁸ *Idem.*

⁵⁹ Julian Mischi, « Le syndicalisme face à la clôture du champ politique. Engagements ouvriers et pouvoir local », *Savoir/Agir*, n°45, 2018, p. 25-35.

action délibérée, intentionnelle⁶⁰ ». L'intérêt de sa réflexion consiste à identifier une pluralité de stratégies anticapitalistes – « écraser » le capitalisme, le « démanteler », le « domestiquer », lui « résister » ou le « fuir » – tout en argumentant en faveur de leur combinaison dans une stratégie inclusive d'« érosion ». Il limite cependant la contribution potentielle du syndicalisme à ce projet en le réduisant à la seule stratégie qui n'en est pas une, celle de la « résistance », qui consiste à « s'oppos[er] au capitalisme de l'extérieur de l'État sans pour autant tenter de prendre le pouvoir⁶¹ ». Si cette conception du syndicalisme correspond bien à la vision commune, elle néglige le fait que la définition même du syndicalisme est un enjeu de luttes⁶². En outre, au sens strict, ce que Wright nomme « stratégie défensive » relève plutôt de la *tactique*. Dans le vocabulaire militaire, la tactique désigne en effet l'ensemble des mobilisations qui se déploient « à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi⁶³ ». L'assignation du syndicalisme à une logique défensive et réactive relève d'un tel confinement tactique. Aujourd'hui, les syndicalistes qui proclament leur indépendance ou leur autonomie en bornant leur action, selon les échelles, au périmètre de l'entreprise ou à celui de la démocratie sociale, négligent le fait que ces espaces d'action sont à la fois surdéterminés par le contexte écologique, économique et politique, et de plus en plus contraints par le rétrécissement néolibéral de la démocratie. La véritable indépendance syndicale suppose dès lors de réussir à se projeter au-delà de ces limites. Agir stratégiquement implique de définir son propre théâtre d'opérations, en commençant par se penser soi-même plutôt que d'être défini par d'autres ou par le sens commun. Alain Touraine écrivait à propos de l'action syndicale qu'« elle est d'abord une politique. Elle construit un champ d'action au lieu de seulement chercher à tirer le maximum d'avantages dans un champ déjà défini par la structure et la conjoncture économiques⁶⁴ ». D'autres ont prolongé cette idée après lui⁶⁵. Quatre grands ordres de questionnement peuvent ainsi être distingués pour remettre la politique syndicale sur le métier :

1. Quel rapport les syndicats peuvent-ils entretenir avec l'État, pris au sens large des institutions politiques (incluant les collectivités locales et l'Union européenne) ? Celles-ci jouent un rôle structurant dans la reconnaissance des syndicats, la détermination des ressources et des formes d'habilitation (notamment juridiques) de l'action syndicale. Les analyses des transformations de l'État, de la composition des élites politiques, de leurs relations avec les milieux économiques sont pourtant peu présentes dans les réflexions syndicales. Les usages tactiques, dans les discours syndicaux, des références au « dialogue » ou à la « démocratie sociale » font souvent l'économie d'une réflexion stratégique sur la restructuration néolibérale de l'action publique et le rôle que peuvent ou doivent jouer les syndicats dans ce cadre.

2. Est-il possible pour le syndicalisme d'instaurer un rapport aux partis et au champ de la compétition électorale qui ne relève pas de la subordination ? Les transformations sociales et organisationnelles de l'ensemble des partis politiques de gauche, qui se traduisent par un tarissement de leur recrutement populaire, changent la nature des relations entre syndicats et partis. Elles posent la question de la capacité des partis politiques à continuer d'assurer la médiation entre

⁶⁰ Erik Olin Wright, *Stratégies anticapitalistes pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2020, p. 49.

⁶¹ *Ibid.*, p. 62.

⁶² Baptiste Giraud, Karel Yon et Sophie Bérout, *Sociologie politique du syndicalisme*, Paris, Armand Colin, 2018.

⁶³ Selon les mots du théoricien prussien de la guerre Dietrich Heinrich von Bülow, repris par Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, tome 1. Arts de faire*, Paris, UGE 1980.

⁶⁴ Alain Touraine, *La conscience ouvrière*, Paris, Seuil, 1966, p. 343.

⁶⁵ Bruno Trentin, *La Cité du travail. La gauche et la crise du fordisme*, Paris, Fayard, 2012 ; Claus Offe et Helmuth Wiewenthal, « Deux logiques d'action collective », *Participations*, n°8, 2014, p. 147-172.

les revendications sociales et l'action publique. Sur un plan plus conjoncturel, la reconfiguration du champ partisan, avec la montée en puissance de l'extrême droite et l'alliance des forces de gauche au sein de la Nouvelle union populaire, écologique et sociale, change aussi la donne.

3. De quelle manière l'expérience du travail et celle de l'action syndicale restent-elles sources de politisation ? Pendant longtemps, le schéma (marxiste) classique de la politisation par le syndicalisme consistait dans l'acquisition d'une « conscience de classe » permettant d'inscrire les identités professionnelles immédiates dans des solidarités plus larges et de relier l'action économique pour *résister* à l'exploitation à la lutte politique pour *en finir* avec elle. Ce registre classiste ne va plus de soi désormais, non seulement parce qu'il est obscurci par le repli de l'action syndicale sur l'entreprise, mais aussi parce qu'il est mis au défi de la prise en compte d'autres rapports sociaux, comme ceux fondés sur la « race » ou le sexe, ou d'enjeux comme la transition écologique, qui parfois divisent les rangs syndicaux. À cet égard, la prise en compte de la question écologique, des problèmes du racisme ou des violences sexistes et sexuelles *dans* et *par* les syndicats est devenue un passage obligé pour comprendre les dynamiques contemporaines de politisation du rapport au travail.

4. À quoi correspond le « Travail » qu'entendent représenter les syndicats ? Dans quelle mesure la digitalisation du travail, et l'essor du travail gratuit qui souvent l'accompagne, imposent-elles aux syndicats de repenser les dynamiques de l'exploitation ? Si de nombreux/ses militant·es s'accordent à considérer que le renouveau du syndicalisme passera par une meilleure prise en compte du travail, au plus près de l'expérience des acteur·ices⁶⁶, la sociologie féministe a montré que la question des frontières du travail était en soi un enjeu proprement politique⁶⁷. C'est en cela que diverses luttes interpellent le syndicalisme dans sa capacité à représenter la classe laborieuse dans sa diversité, depuis celles qui se déroulent aux « marges » du salariat – chez les « ubérisé·es », parmi les bénévoles associatif/ves, parmi les travailleur·euses du sexe... – jusqu'à celles qui ont pu même être présentées comme extérieures à la sphère du travail, tel le soulèvement des Gilets jaunes.

Telles sont les questions qui ont sous-tendu l'écriture de ce livre. Les contributions rassemblées dans cet ouvrage n'apportent pas de réponse à toutes ces interrogations, et encore moins des réponses définitives. Elles visent avant tout à ouvrir un espace de discussion autour de ces enjeux, en espérant que ce livre puisse servir de support pour multiplier les débats autour des stratégies nécessaires au renouveau syndical.

⁶⁶ Voir l'appel « Pour une politique du travail » lancé par les animateur·ices des Ateliers Travail et Démocratie en avril 2023.

⁶⁷ Maud Simonet, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel, 2018.